RAPPORT 2017

SUIVI DU PROTOCOLE D'ENTENTE

LA TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE



Déposé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Février 2018

Communauté métropolitaine de Québec

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	2
2.	PROTOCOLE D'ENTENTE	3
2.1	L'entente initiale (mars 2013)	3
2.2	L'entente en vigueur	4
2.2.1	Premier avenant au protocole (avril 2016)	4
2.2.2	Deuxième avenant au protocole (juillet 2017)	5
2.2.3	Liste des projets en vigueur	6
2.3	Les ententes CMQ – municipalités	7
2.4	Le comité de suivi	8
3.	AVANCEMENT DES PROJETS	9
3.1	Avancement des projets des municipalités	9
3.1.1	Projets de l'agglomération de Québec	10
3.1.2	Projets de la Ville de Lévis	15
3.1.3	Projets de la MRC de La Jacques-Cartier	19
3.1.4	Projets de la MRC de La Côte-de-Beaupré	21
3.1.5	Planification 2018	23
3.2	Avancement du projet de la CMQ	25
3.2.1	Rappel des activités réalisées (2013-2016)	25
3.2.2	Activités réalisées en 2017	26
3.2.3	Avancement général du projet	29
3.2.4	Planification 2018	30
4.	AIDE FINANCIÈRE	31
4.1	Aide gouvernementale	31
4.2	Fonds dédié à la trame verte et bleue métropolitaine	31
4.3	Versements aux MRC et aux municipalités	31
5.	CONCLUSION	33
6.	ANNEXES	34





1. MISE EN CONTEXTE

Dans les mois qui ont suivi l'entrée en vigueur du Plan d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), en juin 2012, le gouvernement du Québec et la CMQ ont convenu d'un partenariat pour sa mise en œuvre. C'est ainsi que le protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine a été signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la CMQ en mars 2013. Cette entente permet de réaliser des projets visant à préserver et mettre en valeur certains milieux naturels du territoire, à développer leur potentiel récréotouristique et à contribuer à la qualité de vie des 800 000 citoyens de la région.

À la suite de modifications de l'entente initiale ayant pris la forme de deux avenants convenus en avril 2016 et en juillet 2017, le partenariat financier totalise maintenant 32 M$. Les contributions financières sont réparties ainsi : 10 M$ du gouvernement du Québec, 17 M$ des municipalités et 5 M$ de la CMQ. Aussi, l'entente qui devait initialement prendre fin à l'hiver 2018 est prolongée de deux ans, permettant ainsi d'allouer davantage de temps à la réalisation de certains projets d'envergure.

Ce partenariat financier vise à réaliser un total de 13 projets municipaux : 5 dans l'agglomération de Québec, 4 dans la Ville de Lévis, 2 dans la MRC de La Jacques-Cartier et 2 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré. Un treizième projet, réalisé par la CMQ, permettra d'élaborer une planification d'ensemble de la Trame verte et bleue intégrant les projets financés dans une vision structurante.

Les obligations de la CMQ découlant du protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine impliquent la remise d'un rapport annuel au ministre au plus tard le 1er mars 2018. Ce rapport constitue la cinquième édition depuis 2013 et présente l'état d'avancement des projets financés ainsi qu'une programmation des travaux à réaliser dans l'année à venir.

2. PROTOCOLE D'ENTENTE

2.1 L'entente initiale (mars 2013)

Le protocole d'entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue, intervenu entre la CMQ et le MAMOT, a été signé en mars 2013. Il fut alors convenu que le gouvernement y octroie une aide financière de 9,935 M$, que la CMQ participe à un montant de 4,912 M$ et que les municipalités et MRC concernées contribuent à hauteur de 29,8 M $, le tout pour un total de près de 45 M$. L'entente, avant d'être modifiée, s'étendait sur cinq ans et requérait alors que les projets soient complétés pour la fin de l'année 2017.

Le tableau 1 présente la liste des projets admissibles à recevoir une aide financière, telle que convenue avant les deux modifications de 2016 et 2017 :

Tableau 1. Liste des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ (mars 2013)

		Municipalités ou MRC ($)	CMQ ($)	Aide gouvernementale ($)	Total ($)
La trame bleue du fleuve, des lacs et des rivières		**11 643 000**	**2 025 000**	**4 050 000**	**17 718 000**
Projet 1	**Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré**				
	1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien	650 000	212 500	425 000	1 287 500
	1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	650 000	212 500	425 000	1 287 500
	1.3 Parc Le Repos à Saint-Joachim	93 000	50 000	100 000	243 000
Projet 2	**Parc régional de la Pointe-De La Martinière**	2 650 000	450 000	900 000	4 000 000
Projet 3	**Aménagement de corridors riverains**				
	3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger	300 000	300 000	600 000	1 200 000
	3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport	1 100 000	300 000	600 000	2 000 000
	3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière	6 200 000	500 000	1 000 000	7 700 000
La trame verte des espaces naturels d'intérêt		**16 600 000**	**2 300 000**	**4 600 000**	**23 500 000**
Projet 4	**La Grande plée Bleue**	250 000	250 000	500 000	1 000 000
Projet 5	**Parc naturel du Mont-Bélair**	3 350 000	550 000	1 100 000	5 000 000
Projet 6	**Base de plein air de Sainte-Foy**	13 000 000	1 500 000	3 000 000	17 500 000
Les liens entre les éléments des trames vertes et bleues		**1 575 000**	**475 000**	**950 000**	**3 000 000**
Projet 7	**Aménagement de pistes cyclables**				
	7.1 Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf	750 000	250 000	500 000	1 500 000
	7.2 Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval	825 000	225 000	450 000	1 500 000
L'intégration et le développement des trames vertes et bleues		**-**	**111 670**	**335 000**	**446 670**
Projet 8	**Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement**	-	111 670	335 000	446 670
TOTAL		**29 818 000**	**4 911 670**	**9 935 000**	**44 664 670**

2.2 L'entente en vigueur

2.2.1 Premier avenant au protocole (avril 2016)

Un premier avenant au protocole a été signé en avril 2016. Cet avenant visait à ajouter le projet du parc de la rivière Etchemin à la liste de projets de la Ville de Lévis, à réviser les coûts de réalisation des autres projets et à revoir les montages financiers en conséquence. Les modifications apportées se résument en une réduction du coût total des projets de Lévis, qui sont passés de 12,7 M$ à 6,288 M$. Par ailleurs, ces modifications ont eu pour effet de réduire les participations financières de la CMQ de 255 583 $ et du MAMOT de 511 167 $.



Parc régional de la Pointe-De La Martinière, Lévis

2.2.2 Deuxième avenant au protocole (juillet 2017)

Un deuxième avenant au protocole d'entente a été signé en juillet 2017 et impliquait diverses modifications demandées par les villes de Québec et de Lévis ainsi que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier.

Instance concernée	Modifications apportées au 2e avenant au protocole
Ville de Québec	→ **Baisse des coûts de réalisation du projet de la base de plein air de Sainte-Foy** de 17,5 M$ à 7,15 M$ et ajustement de l'aide financière à la baisse. → **Hausse des coûts de réalisation des projets des rivières** Beauport, de 2 M$ à 4,2 M$, et du Berger, de 1,2 M$ à 2,6 M$, et ajustement de l'aide financière à la hausse. → **Ajout d'un nouveau projet : le parc riverain du Château-d'Eau**, à des coûts de réalisation de 700 000 $. Ce projet permettra d'acquérir, protéger et mettre en valeur des milieux naturels situés en bordure de la rivière Saint-Charles et en amont de la prise d'eau potable du lac Saint-Charles.
Ville de Lévis	→ **Baisse des coûts de réalisation du parc des Chutes-de-la-Chaudière** de 320 000 $ et transfert d'aide financière au projet de parc de la rivière Etchemin. → **Hausse des coûts de réalisation du parc de la rivière Etchemin** de 320 000 $ et récupération de l'aide financière rendue disponible par la baisse des coûts du projet précédent.
MRC de La Côte-de-Beaupré	→ **Abandon du projet du parc Le Repos de Saint-Joachim et transfert de l'aide financière aux projets de parc riverain à L'Ange-Gardien et du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.** Les municipalités se sont engagées à augmenter leur participation financière de 50 000 $ afin de respecter les proportions initiales d'aide financière, qui passera de 637 500 $ à 712 500 $ pour chacun des projets.
MRC de La Jacques-Cartier	→ **Abandon du projet** de piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval. → **Ajout du projet** d'interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier (à Sainte-Brigitte-de-Laval) et de la Ville de Québec, à des coûts de réalisation de 550 000 $. → Bonification du projet de raccordement du **Chemin de La Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf**. Les coûts de réalisation de ce projet passent de 1,5 M$ à 1,975 M$ et ajustement de l'aide financière à la hausse.

Demande de prolongation de la durée de l'entente de 2 ans

Ce deuxième avenant au protocole d'entente fut également l'occasion de prolonger la durée de l'entente de deux ans. Cette prolongation avait été demandée par plusieurs municipalités en raison de divers imprévus survenus et ayant eu pour effet de modifier la planification et les coûts de réalisation de plusieurs projets. Cette prolongation implique que les municipalités terminent les projets au plus tard en novembre 2019 plutôt qu'en novembre 2017. Du côté du projet de la CMQ, ce délai supplémentaire permet d'approfondir les planifications sectorielles ainsi que de prévoir leur mise en commun et leur intégration avec les outils de planification de la CMQ et de ses composantes.

2.2.3 Liste des projets en vigueur

Le tableau 2 présente la liste des projets en vigueur, faisant suite à la signature des deux avenants au protocole d'entente.

Tableau 2. Liste des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ (en vigueur)

		Municipalités ou MRC ($)	CMQ ($)	Aide gouvernementale ($)	Total ($)
La trame bleue du fleuve, des lacs et des rivières		**8 024 000**	**2 600 667**	**5 201 333**	**15 826 000**
Projet 1	**Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré**				
	1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien	700 000	237 500	475 000	1 412 500
	1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	700 000	237 500	475 000	1 412 500
Projet 2	**Parc régional de la Pointe-De la Martinière**	561 000	187 000	374 000	1 122 000
Projet 3	**Aménagement de corridors riverains**				
	3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger	650 000	650 000	1 300 000	2 600 000
	3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport	2 310 000	630 000	1 260 000	4 200 000
	3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière	302 000	100 000	202 000	604 000
	3.4 Parc de la rivière Etchemin	2 395 000	460 667	919 333	3 775 000
	3.5 Parc riverain du Château-d'Eau	406 000	98 000	196 000	700 000
La trame verte des espaces naturels d'intérêt		**7 764 000**	**1 724 333**	**3 448 667**	**12 937 000**
Projet 4	**La Grande plée Bleue**	196 750	196 750	393 500	787 000
Projet 5	**Parc naturel du mont Bélair**	3 350 000	550 000	1 100 000	5 000 000
Projet 6	**Base de plein air de Sainte-Foy**	4 217 250	977 583	1 955 167	7 150 000
Les liens entre les éléments des trames vertes et bleues		**1 100 000**	**475 000**	**950 000**	**2 525 000**
Projet 7	**Aménagement de pistes cyclables**				
	7.1 Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf	825 000	383 333	766 667	1 975 000
	7.2 Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de la Ville de Québec	275 000	91 667	183 333	550 000
L'intégration et le développement des trames vertes et bleues		**0**	**111 670**	**335 000**	**446 670**
Projet 8	**Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement**	0	111 670	335 000	446 670
	TOTAL	**16 888 000**	**4 911 670**	**9 935 000**	**31 734 670**



Parc riverain « Espace Fillion », L'Ange-Gardien

2.3 Les ententes CMQ – municipalités

Dans le protocole d'entente convenu entre le MAMOT et la CMQ, cette dernière a été déléguée gestionnaire de l'aide financière. En conséquence, elle a convenu d'une entente pour chacun des projets avec les municipalités ou MRC responsables de leur réalisation. Ces ententes établissent les engagements respectifs de la CMQ et des municipalités, dont les principales modalités sont les suivantes :



- La remise, par la municipalité, d'un document descriptif du projet (annexe A) incluant : la preuve de propriété ou d'utilisation pour une période minimale de 30 ans; les objectifs poursuivis et les résultats attendus par ces interventions; la nature des interventions; le concept d'aménagement; la localisation des travaux; la description du projet et des travaux proposés; les moyens qui seront pris pour assurer la pérennité de l'accès public au site et la contribution du projet à la mise en œuvre du PMAD.

- L'engagement formel des municipalités à réaliser les travaux convenus.

- La remise, par la municipalité, d'un rapport annuel sur l'état d'avancement de chacun des projets accompagné d'une demande de réclamation, le cas échéant.

- Le respect des termes du protocole de visibilité.

- Les versements de l'aide financière par la CMQ : 10 % à la signature de l'entente, 15 % à l'acceptation de l'annexe A, 30 % lorsque la moitié des travaux est effectuée et 45 % lorsque les travaux sont terminés.

- La remise d'un document de présentation générale du projet (annexe A) par la municipalité à approuver par la CMQ.

- Les dépenses admissibles et non admissibles.

La signature des ententes établies entre la CMQ, les MRC et les municipalités responsables des projets a surtout été effectuée au cours des années 2013 et 2014. Chaque entente doit être signée par quatre signataires, dont le président de la CMQ et un représentant élu de la MRC ou de la municipalité concernée par le projet.

Parc de la rivière Etchemin, Lévis

2.4 Le comité de suivi

Pour suivre l'avancement des travaux de l'ensemble des projets, la CMQ a mis en place un comité, répondant aux exigences du protocole avec le MAMOT, dont le mandat consiste à veiller à son application et à la réalisation des projets qui y sont prévus.

Le comité s'est aussi donné comme responsabilités :

- D'agir comme représentant auprès des acteurs responsables de la réalisation des projets sur le territoire qu'il représente;
- De s'assurer d'un démarrage rapide des projets;
- De se doter d'outils permettant d'assurer la réalisation des projets;
- De faire un état de l'avancement de la réalisation des projets;
- De s'assurer du respect du calendrier de réalisation présenté;
- D'identifier, au besoin, les problèmes qui se posent et de proposer des solutions pour assurer la réussite des projets.

Le comité est actuellement composé de représentants :

- De la CMQ : Carole Beauregard, coordonnatrice à l'aménagement du territoire, et Marianne Thibault, conseillère à l'aménagement du territoire;
- Du MAMOT : Fabio Jiménez, urbaniste;
- De l'agglomération de Québec : Michel Légaré, directeur foresterie urbaine et horticulture;
- De la Ville de Lévis : Julie Tremblay, conseillère en urbanisme;
- De MRC de La Jacques-Cartier : Marc Giroux, directeur développement économique;
- De la MRC de La Côte-de-Beaupré : Jean-François Guillot, responsable de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint.

Le comité de suivi s'est réuni le 2 novembre 2017.



Parc linéaire de la rivière Beauport
Québec

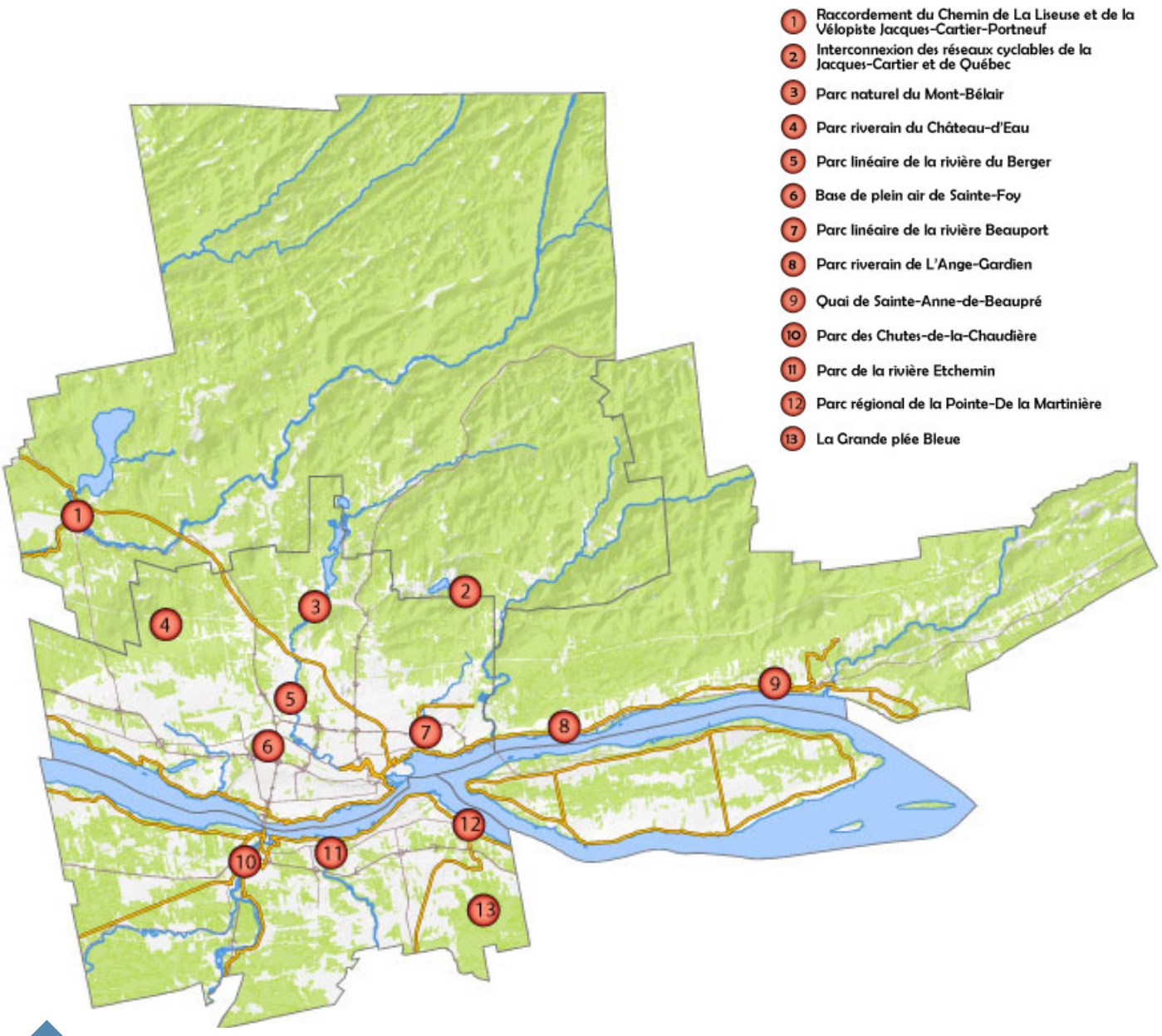
3. AVANCEMENT DES PROJETS

3.1 Avancement des projets des municipalités

De façon générale, les projets ont considérablement avancé et plusieurs travaux ont été réalisés au cours de l'année 2017. Deux projets sont achevés, soit la Grande plée Bleue (Lévis) et le parc riverain « Espace Fillion » (L'Ange-Gardien). Malgré la planification de plusieurs travaux d'importance en 2018, la plupart des projets seront complétés au cours de l'année 2019.

Cette section présente, pour chacun des projets, les principaux travaux et activités réalisés en 2017 suivis d'un tableau indiquant le total des dépenses effectuées. Ces derniers sont regroupés par composante de la CMQ. **Les dépenses effectuées en 2017 correspondent à un montant total de 4 865 446 $.**

Carte 1. Localisation des projets sur le territoire métropolitain



3.1.1 Projets de l'agglomération de Québec

PARC DE LA RIVIÈRE DU BERGER

Coûts de projet au protocole : 2,6 M $
Aide financière : 1,3 M $ du MAMOT, 650 000 $ de la CMQ

Les diverses interventions prévues pour ce projet sont presque toutes complétées : l'aménagement de sentiers pédestres, incluant les structures, les aires de repos et la naturalisation, est réalisé et la démolition des bâtiments est terminée. Les travaux prévus pour le secteur de la Ferme, incluant la construction d'une passerelle cyclopiétonne, l'aménagement de sentiers multifonctionnels, l'installation d'aires de repos, les travaux de plantation et la mise en place de liens cyclables étaient en cours de réalisation à la fin de l'année 2017. L'aide financière supplémentaire rendue disponible par la signature du 2e avenant au protocole permettra d'ajouter des liens pédestres et cyclables au cours de l'année 2018.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Plans et devis pour la construction d'une passerelle cyclopiétonne	24 175 $
> Plan pour stationnement et accessibilité universelle	24 000 $
> Fabrication et installation d'un panneau de chantier	1 000 $
> Aménagement du secteur de la Ferme	650 266 $
> Construction d'une passerelle cyclopiétonne	367 816 $
TOTAL	**1 067 257 $**



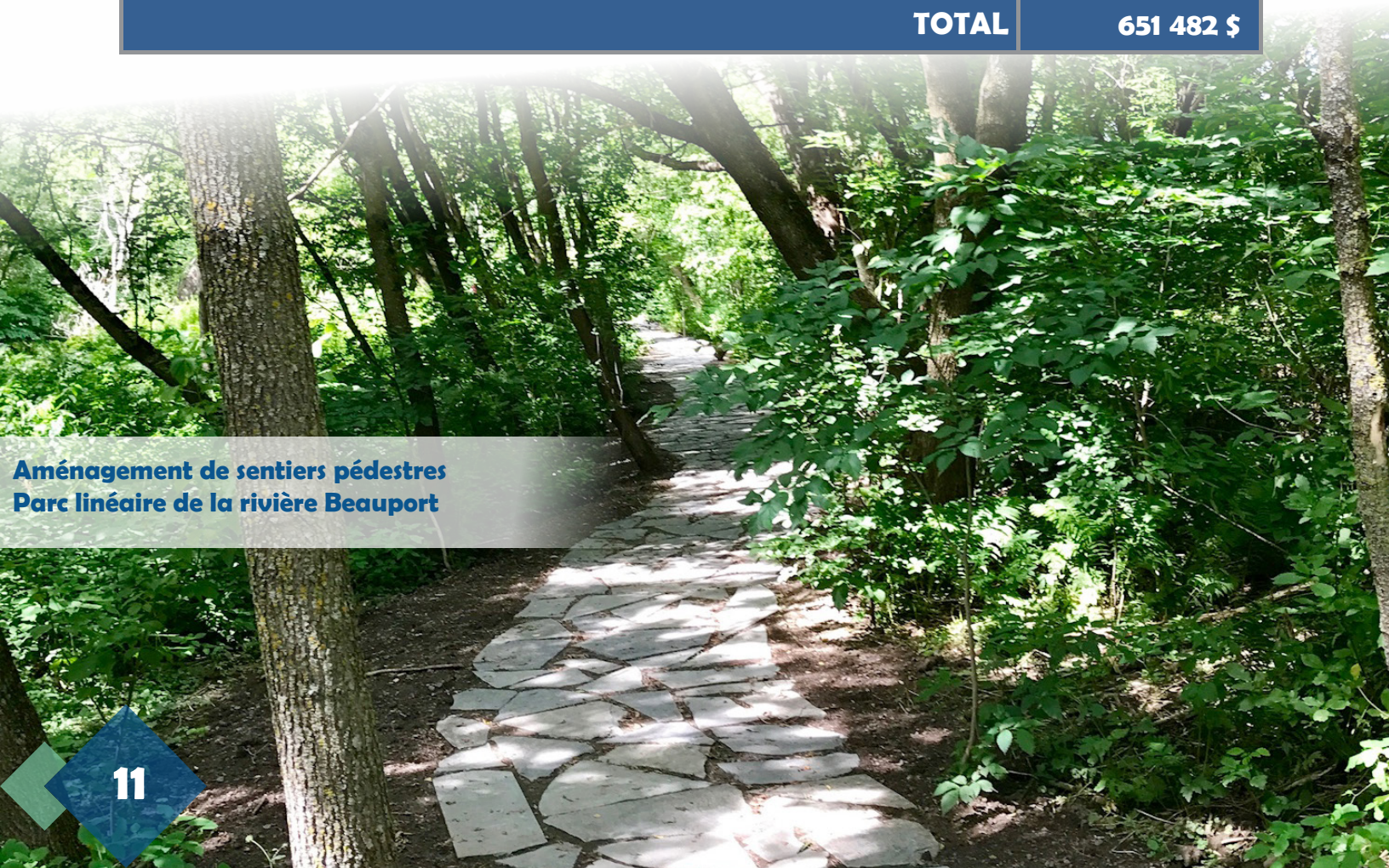
Installation d'une passerelle cyclopiétonne
Parc linéaire de la rivière du Berger

PARC LINÉAIRE DE LA RIVIÈRE BEAUPORT

Coûts de projet au protocole : 4,2 M $
Aide financière : 1,26 M $ du MAMOT, 630 000 $ de la CMQ

À l'instar du projet précédent, le parc linéaire de la rivière Beauport est considérablement avancé; l'aménagement des séquences 1 (entre l'avenue Royale et la rue de Cambronne) et 2 (entre l'avenue Joseph-Giffard et la rue Montpellier) est complété. Ces travaux impliquaient notamment l'aménagement de sentiers pédestres, la construction de structures d'accès, de belvédères et de passerelles ainsi que la naturalisation de certains secteurs. L'aide financière supplémentaire rendue disponible par la signature du 2e avenant au protocole a été l'occasion d'ajouter une passerelle reliant le parc Montpellier à la bibliothèque Étienne-Parent, permettant ainsi aux usagers d'utiliser le stationnement de la bibliothèque.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Aménagement de sentiers pédestres, phase 2	214 340 $
> Naturalisation de terrains empiétés	18 635 $
> Construction d'une passerelle piétonne	186 922 $
> Fabrication et installation de panneaux de signalisation	34 810 $
> Plans et devis pour l'installation d'une passerelle piétonne	21 775 $
> Acquisitions	175 000 $
TOTAL	**651 482 $**



Aménagement de sentiers pédestres
Parc linéaire de la rivière Beauport

PARC NATUREL DU MONT-BÉLAIR

Coûts de projet au protocole : 5 M $
Aide financière : 1,1 M $ du MAMOT, 550 000 $ de la CMQ

Malgré un retard résultant de l'acquisition de certaines propriétés, le projet chemine très bien. Un mandat a été donné à Conservation de la nature Canada afin de conclure l'achat de onze propriétés dans un délai maximum de deux ans. Les travaux commencés en 2016, dans les secteurs du sommet du mont Bélair et du lac Alain, se sont poursuivis en 2017 par le traçage de 5 kilomètres de sentiers pédestres. L'ajout d'aires de repos, de belvédères et d'une tour d'observation sera entrepris en 2018. En outre, un tracé de vélo de montagne a été développé et sera réalisé en 2018. Finalement, une stratégie de contrôle des véhicules tout-terrain modifiés fréquentant le parc a été développée afin de faire cesser la circulation illicite de ces véhicules à l'intérieur des limites du parc.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Aménagement de sentiers pédestres (phase 1 – fin de contrat)	343 780 $
> Acquisitions – priorité 1	ND
> Acquisitions – priorités 2 et 3	600 000 $
> Caractérisation du milieu pour le tracé de vélo de montagne	24 484 $
> Installation de panneaux d'interdiction	4 415 $
> Fabrication et installation de panneaux de chantier	1 079$
> Fabrication de panneaux d'interdiction	587 $
TOTAL	**974 345 $**



Aménagement de sentiers pédestres dans le secteur du Sommet, Parc naturel du Mont-Bélair

BASE DE PLEIN AIR DE SAINTE-FOY

Coûts de projet au protocole : 7,15 M $
Aide financière : 1,955 M $ du MAMOT, 977 583 $ de la CMQ

À la suite de la révision de ce projet au cours de l'année 2016, plusieurs études ont été réalisées en 2017 afin de cadrer les futures interventions sur le terrain à effectuer en 2018. D'abord, le concept ainsi que les plans et devis du futur pavillon d'accueil ont été réalisés. Des études commencées en 2016 concernant l'amélioration de la qualité de l'eau se sont poursuivies en 2017, en parallèle avec de nombreuses rencontres interservices afin de discuter des scénarios d'aménagement de la plage et de la zone d'embarcation adjacente. Finalement, la Ville de Québec a complété les plans et devis du lien cyclable qui sera réalisé au printemps 2018.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Services professionnels en architecture et ingénierie	185 210 $
> Étude de variation des niveaux d'eau des lacs Laberge	46 512 $
> Concept d'aménagement de la plage et d'une zone d'embarcation accessible	ND
> Plans et devis du lien cyclable	ND
> Acquisition de terrains	ND
TOTAL	**231 722 $**

Illustration du futur bâtiment
Base de plein air de Sainte-Foy



PARC RIVERAIN DU CHÂTEAU-D'EAU

Coûts de projet au protocole : 700 000 $
Aide financière : 196 000 $ du MAMOT, 98 000 $ de la CMQ

Ce projet a été ajouté au protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue dans le 2e avenant, afin de récupérer l'aide financière rendue disponible par la baisse des coûts de projet de la base de plein air de Sainte-Foy. Il consiste à acquérir, protéger et mettre en valeur des milieux naturels dans le secteur du parc du Château-d'Eau, situé en bordure de la rivière Saint-Charles et en amont de la prise d'eau du lac Saint-Charles. La réalisation de ce projet contribuera aux initiatives métropolitaines de protection des prises d'eau potable, tout en s'inscrivant dans les objectifs de la Trame verte et bleue métropolitaine. Il se réalisera principalement par :

- **l'acquisition de terrains (7 lots) faisant partie d'un vaste complexe de milieux humides.** Des panneaux d'interprétation visant la sensibilisation à la protection des milieux humides et la préservation de l'eau y seront installés. De plus, la Ville de Québec souhaite procéder à la mise en réserve naturelle de ces sites, assurant ainsi leur protection à long terme. Estimation des coûts : 300 000 $.

- **la mise en valeur du Château-d'Eau.** Le site fut choisi à la fin des années 1840 pour installer une prise d'eau potable en raison de sa faible distance du centre-ville et sa déclinaison naturelle qui amène l'eau à Québec. Le bâtiment style « château » inspiré de l'époque médiévale a été construit en 1949 et nécessite maintenant une mise en valeur pour faire connaître son important rôle encore méconnu. Le projet prévoit également la bonification de sentiers informels en bordure de la rivière Saint-Charles ainsi que l'installation de panneaux d'interprétation qui relateront le passé de cet ambitieux système d'aqueduc et de la prise d'eau potable de la Ville de Québec. Estimation des coûts : 200 000 $.

- **l'amélioration et la mise en valeur du parc du Château-d'Eau.** Un sentier non officiel portant le nom du sentier « des vieilles filles » connecte le site ancestral wendat au parc linéaire de la rivière Saint-Charles. Le secteur est fréquenté depuis plusieurs années par la population du quartier. Une mise en valeur de ce sentier permettra d'affirmer l'activité « randonnée » du secteur et ainsi le relier à un site à fort potentiel touristique. Un sentier de criblure de pierre, un trottoir de bois, des sentiers informels naturalisés et l'installation de panneaux d'interprétation constituent l'essentiel du projet de mise en valeur du parc Château-d'Eau. Estimation des coûts : 200 000 $.

L'avancement du projet en 2017 se résume en la proposition et l'acceptation du projet par la CMQ et le MAMOT. À la fin de 2017, le document descriptif (annexe A) a été remis à la CMQ, mais aucune intervention sur le terrain n'était réalisée.

DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN 2017 POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS ET TRAVAUX DES PROJETS DE LA VILLE DE QUÉBEC :
2 924 806 $

3.1.2 Projets de la Ville de Lévis

PARC DE LA POINTE-DE LA MARTINIÈRE

Coûts de projet au protocole : 1,122 M $
Aide financière : 374 000 $ du MAMOT, 187 000 $ de la CMQ

Ce projet a avancé considérablement en 2016 avec l'aménagement de la piste multifonctionnelle créant un lien entre le stationnement principal et le réseau de sentiers existant. Les activités et travaux réalisés au cours de l'année 2017 se résument en la réalisation de plans et devis pour le futur pavillon d'accueil et le lancement d'un appel d'offres pour sa construction. Une conférence de presse a eu lieu le 5 septembre 2017 afin de dévoiler le concept retenu pour le pavillon d'accueil, qui sera un élément phare du site avec une architecture distinctive inspirée des éléments naturels environnants.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Plans et devis du pavillon d'accueil	34 300 $
> Travaux de branchement et de préparation du chemin d'accès	41 000 $
> Travaux de la piste multifonctionnelle non comptabilisés en 2016	113 600 $
> Dévoilement du concept du pavillon d'accueil lors d'une conférence de presse tenue le 5 septembre 2017	- $
TOTAL	**188 900 $**



Illustration du futur bâtiment
Parc de la Pointe-De la Martinière

PARC DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

Coûts de projet au protocole : 604 000 $
Aide financière : 202 000 $ du MAMOT, 100 000 $ de la CMQ

Ce projet a été révisé en 2016; la proposition d'un projet privé dans la section nord-est du parc a amené la Ville de Lévis à plutôt planifier les aménagements sur son côté ouest, davantage connecté au milieu résidentiel. En 2017, un espace d'entrainement en plein air a d'ailleurs fait l'objet d'un appel d'offres et a ensuite été aménagé. Des travaux visant à pérenniser la passerelle principale du parc, surplombant la rivière, ont également été réalisés.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Aménagement de l'aire d'entrainement en plein air	121 680 $
> Travaux de pérennisation de la passerelle principale	17 060 $
TOTAL	**138 740 $**



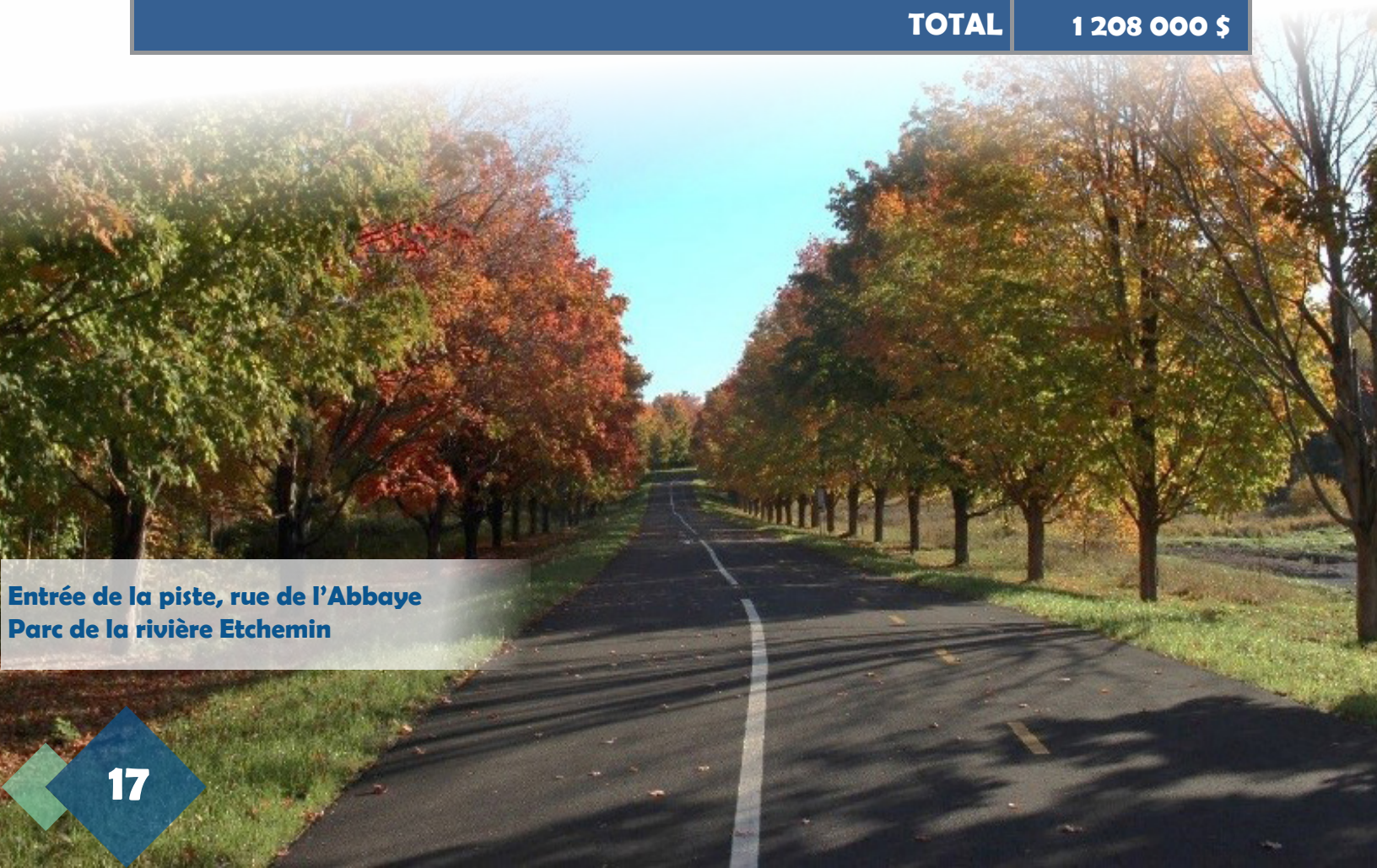
Aménagement de l'aire d'entrainement extérieure, Parc des Chutes-de-la-Chaudière

PARC DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

Coûts de projet au protocole : 3,775 M $
Aide financière : 919 333 $ du MAMOT, 460 667 $ de la CMQ

Ce projet a avancé considérablement en 2017. Le processus d'acquisition de terrains est pratiquement terminé et plusieurs planifications ont été complétées : les plans et devis d'un belvédère et de deux placettes ainsi que le plan concept du secteur de l'Abbaye. La majorité des travaux se sont concentrés autour de la piste multifonctionnelle et ont permis l'aménagement de structures connexes, soit l'aire d'accueil, la structure de protection pour le passage sous l'autoroute Jean-Lesage, le belvédère et les placettes. La piste multifonctionnelle a d'ailleurs été inaugurée le 18 août 2017.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Aménagement d'une piste multifonctionnelle	824 000 $
> Construction partielle d'une aire d'accueil	138 000 $
> Construction d'une structure de protection	123 000 $
> Plans et devis	16 000 $
> Construction d'un belvédère	85 000 $
> Aménagement d'une placette	10 000 $
> Signalisation	12 000 $
TOTAL	**1 208 000 $**



Entrée de la piste, rue de l'Abbaye
Parc de la rivière Etchemin

LA GRANDE PLÉE BLEUE

Coûts de projet au protocole : 787 000 $
Aide financière : 393 500 $ du MAMOT, 196 750 $ de la CMQ

La totalité des travaux d'aménagement liés à ce projet a été réalisée et complétée en 2016. Le sentier éducatif a été inauguré au printemps 2016 et a déjà connu beaucoup de succès (3 000 personnes en visites guidées). Il s'agit du premier projet du protocole d'entente à être complété.

Activités / travaux effectués	Coûts totaux
> Services professionnels et préparation du terrain	62 115 $
> Déboisement et construction du sentier sur pieux	247 870 $
> Construction du sentier et surveillance des travaux et de l'aspect environnemental du chantier	450 015 $
TOTAL	**760 000 $**

DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN 2017 POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS ET TRAVAUX DES PROJETS DE LA VILLE DE LÉVIS :
1 535 640 $



Inauguration du projet, juin 2016
La Grande plée Bleue

3.1.3 Projets de la MRC de La Jacques-Cartier

Les projets de la MRC inscrits au protocole d'entente initial consistent en deux projets d'aménagement cyclables : le Raccordement du Chemin de La Liseuse avec la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf et le Lien cyclable entre les municipalités de Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval. La municipalité de Lac-Beauport a décidé d'abandonner ce deuxième projet en décembre 2016. Il fut alors convenu, entre la MRC de La Jacques-Cartier et la CMQ, de proposer l'ajout d'un nouveau projet : l'Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de la Ville de Québec, consistant en un tracé cyclable sur l'avenue Sainte-Brigitte, à Sainte-Brigitte-de-Laval. Ce projet fut inscrit au protocole d'entente dans le 2e avenant, signé en juillet 2017.

RACCORDEMENT DU CHEMIN DE LA LISEUSE ET DE LA VÉLOPISTE JACQUES-CARTIER-PORTNEUF

Coûts de projet au protocole : 1,975 M $
Aide financière : 766 667 $ du MAMOT, 383 333 $ de la CMQ

La signature du deuxième avenant au protocole d'entente a occasionné la bonification du projet en y accordant une aide financière supplémentaire. Les travaux réalisés en 2017 ont permis de créer la Place de l'Église : un lieu de rencontres et d'échanges pour les cyclistes, agrémenté d'une fontaine d'eau et d'un belvédère. En outre, des travaux d'arpentage de différents segments de la piste cyclable ont été réalisés, de même que les plans et devis. Les travaux de construction de la piste cyclable commenceront au printemps 2018.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Travaux d'arpentage	15 000 $
> Plans et devis	60 000 $
> Construction et aménagement de la fontaine	160 000 $
> Construction et aménagement du belvédère	65 000 $
TOTAL	**300 000 $**



Aménagement du belvédère en bordure de la rivière Jacques-Cartier

INTERCONNEXION DES RÉSEAUX CYCLABLES DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA VILLE DE QUÉBEC À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Coûts de projet au protocole : 550 000 $
Aide financière : 183 333 $ du MAMOT, 91 667 $ de la CMQ

Lors de la séance du 22 janvier 2018, le nouveau conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a décidé d'abandonner la réalisation du projet d'interconnexion des réseaux cyclables de la MRC de La Jacques-Cartier et de la Ville de Québec. Les résolutions de la municipalité et de la MRC à cet effet sont jointes en annexe.

DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN 2017 POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS ET TRAVAUX DES PROJETS DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER :
300 000 $



3.1.4 Projets de la MRC de La Côte-de-Beaupré

PARC RIVERAIN DE L'ANGE-GARDIEN

Coûts de projet au protocole : 1 412 500 $
Aide financière : 475 000 $ du MAMOT, 237 500 $ de la CMQ

Ce projet est terminé et a été inauguré le 6 juin 2017 en présence de la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, du maire de L'Ange-Gardien, du préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la présidente et directrice générale de la Commission de la capitale nationale du Québec. Les travaux effectués consistent en l'aménagement d'un parc, d'une passerelle en porte-à-faux et d'un bâtiment permanent donnant accès au fleuve et permettant l'observation de la faune et de la flore. Ils offrent également une halte aux usagers des activités récréotouristiques avec stationnement et bloc sanitaire. Le bâtiment permet aussi la tenue de diverses activités saisonnières culturelles, et ce, sur quatre saisons.

Activités / travaux effectués	Coûts totaux
> Contrats de réalisation octroyés aux entreprises (construction et aménagement du parc et du bâtiment)	1 388 100 $
> Travaux réalisés en régie (installation et raccordement des services municipaux)	27 522 $
> Services professionnels et techniques (arpentage, tests de sols, etc.)	135 725 $
TOTAL	**1 551 347 $**



Bâtiment permanent et passerelle
Parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange-Gardien

QUAI DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

Coûts de projet au protocole : 1 412 500 $
Aide financière : 475 000 $ du MAMOT, 237 500 $ de la CMQ

En 2016, le quai a subi une inspection dont les résultats ont révélé le besoin d'effectuer des travaux de réfection plus importants que ceux prévus initialement. De plus, il fut constaté que les interventions prévues dans la rive nécessitaient un certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les activités réalisées en 2017 se sont donc concentrées sur ces deux éléments et se résument en divers mandats professionnels : relevé de terrains, inventaires floristiques et début de l'étude d'impacts sur l'environnement. En parallèle, les plans et devis ont été commencés et des travaux d'urgence sur la digue risquant de se sectionner ont été entrepris en décembre. En 2018, l'étude d'impact se poursuivra et les concepts architecturaux seront mis à jour.

Activités / travaux effectués en 2017	Dépenses 2017
> Relevé de terrain, inventaire floristique et étude d'impacts sur l'environnement	25 000 $
> Forages et études géotechniques	45 000 $
> Travaux d'urgence	35 000 $
TOTAL	**105 000 $**

DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN 2017 POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS ET TRAVAUX DES PROJETS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ :
105 000 $



Travaux d'urgence
Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

3.1.5 Planification 2018

Le tableau suivant présente les activités et les travaux planifiés pour chacun des projets pour l'année 2018, qui correspondent à des **dépenses totales de plus de 15 M$** :

	Projets	Activités et travaux planifiés (2018)	Dépenses (2018)	Planif. 3e vers
Québec	**Parc linéaire de la rivière du Berger**	> Plans et devis, phase 2 > Aménagement du stationnement et de pistes multifonctionnelles > Aménagement de liens pédestres > Plan de naturalisation > Plan, fabrication et installation de panneaux de signalisation > Analyse des contraintes de passage > Actualisation des liens cyclables > Plan de développement	**710 000 $**	**2018**
	Parc linéaire de la rivière Beauport	> Restauration de sentiers pédestres > Conception, fabrication et installation de panneaux de signalisation > Étude des contraintes de passage > Acquisitions > Plans et devis des accès au parc > Aménagement des accès et des sentiers pédestres (séquences 2 et 3)	**1 335 000 $**	**2018**
	Parc naturel du Mont-Bélair	> Conception de modules et plans de signalisation > Plans d'aménagement pour les secteurs des lacs Alain et du Sommet, phase 2 > Divers plans : aire d'accueil, de construction pour structures, d'accessibilité universelle > Acquisitions > Construction d'une passerelle > Aménagement de points de contrôle > Installation d'une clôture > Aménagement de sentiers pédestres et de sentiers de vélo de montagne	**2 165 000 $**	**2018**
	Base de plein air de Sainte-Foy	> Services professionnels (honoraires pour la construction) > Construction du pavillon d'accueil > Aménagement de sentiers pédestres > Évaluation de l'impact des usages projetés > Aménagement d'un lien cyclable	**7 975 000 $**	**2019**
	Parc riverain du Château-d'Eau	> Aménagement du parc : sentiers pédestres, structures connexes, aires de repos, naturalisation et plantation > Mise en valeur du bâtiment > Acquisitions	**450 000 $**	**2018**

	Projets	Activités et travaux planifiés (2018)	Dépenses (2018)	Planif. 3e vers
Lévis	**Parc de la Pointe-De la Martinière**	> Construction du pavillon d'accueil et de la guérite	**822 000 $**	**2018**
	La Grande plée Bleue	> *Projet terminé*	**-**	**-**
	Parc des Chutes-de-la-Chaudière	> Les derniers travaux seront exécutés en 2019	**0 $**	**2019**
	Parc de la rivière Etchemin	> Finalisation des belvédères et des placettes	**30 000 $**	**2018**
Jacques-Cartier	**Raccordement du Chemin de La Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf**	> Construction et aménagement de la piste cyclable (La liseuse au chemin forestier) > Aménagement paysager, panneaux d'interprétation (La liseuse au chemin forestier) > Lien cyclable de la rue Gingras vers la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf	**1 675 000 $**	**2018**
	Piste cyclable Lac-Beauport - Sainte-Brigitte-de-Laval	> *Projet abandonné*	**-**	**-**
Côte-de-Beaupré	**Parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange-Gardien**	> *Projet terminé*	**-**	**-**
	Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	> Étude d'impacts sur l'environnement > Plans et devis > Mise à jour des concepts architecturaux	**574 000 $**	**Effectuée en 2016**
TOTAL			**15 736 000 $**	**-**



Parc naturel du Mont-Bélair, Québec

3.2 Avancement du projet de la CMQ

Le projet de la CMQ vise à élaborer des plans sectoriels d'intégration et de développement de la Trame verte et bleue métropolitaine. Cette planification doit approfondir la réflexion amorcée au PMAD de façon à mettre en valeur les milieux naturels et récréotouristiques d'intérêt du territoire de la CMQ, assurer leur connectivité et préserver la biodiversité. De plus, la démarche doit intégrer les projets municipaux financés dans un concept cohérent permettant d'atteindre les objectifs de la Trame verte et bleue.

3.2.1 Rappel des activités réalisées (2013-2016)

Les trois premières années du protocole d'entente ont permis de réaliser deux études visant à établir les bases de la Trame verte et bleue métropolitaine. Aussi, des plans sectoriels d'intégration découlant du concept d'organisation, soit celui du Parcours du fleuve et celui des Monts et collines, ont été amorcés.



Parc linéaire de la rivière du Berger, Québec

MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT POUR LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ (2015)

Cette étude a permis d'identifier les milieux naturels présentant des valeurs écologiques supérieures et les zones possédant une grande richesse de biodiversité sur le territoire métropolitain. Elle a alimenté l'élaboration du concept d'organisation et de structuration de la Trame verte et bleue.

ORGANISATION ET STRUCTURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (2015)

Cette planification d'ensemble établit les bases de la Trame verte et bleue métropolitaine en définissant une vision, des orientations et des principes fondateurs ainsi qu'en schématisant son organisation spatiale et ses éléments structurants. Quatre grands axes d'interventions basés sur les grands potentiels naturels du territoire ont été identifiés : le Parcours du fleuve, les Monts et collines, les Coulées vertes et bleues ainsi que les liens récréatifs.

INVENTAIRE DES ACCÈS PUBLICS AU FLEUVE (2016)

Cette étude a permis de caractériser les accès publics au fleuve. Une connaissance fine de ces accès publics s'avère une condition essentielle à la planification cohérente d'une trame verte et bleue métropolitaine intimement liée au fleuve Saint-Laurent. Les résultats alimenteront la réalisation du Parcours du fleuve, qui sera élaboré en 2018.

PLAN D'ENSEMBLE DES MONTS ET COLLINES (2016)

La planification sectorielle des Monts et collines a permis de réaliser un état de situation des milieux naturels, récréotouristiques et récréatifs d'intérêt de la partie du territoire de la CMQ occupée par les Laurentides méridionales. Le plan propose des liens récréatifs, la mise en valeur et la protection de milieux d'intérêt de même que des moyens de mise en œuvre. Son élaboration, confiée au Groupe DDM, s'est terminée en 2016.

3.2.2 Activités réalisées en 2017

En début d'année 2017, la CMQ a conclu la démarche du Plan d'ensemble des Monts et collines par la production d'un document synthèse. Ce document fut diffusé sur le portail de la CMQ et acheminé aux élus, fonctionnaires et organisations partenaires de la CMQ dans une perspective de sensibilisation à cette planification sectorielle.

La planification de la Trame verte et bleue métropolitaine s'est ensuite poursuivie au moyen de quatre principales démarches : le Parcours du fleuve, les Coulées vertes et bleues, l'Identification et la caractérisation des corridors écologiques et l'Analyse de la valeur économique du capital naturel.



PARCOURS DU FLEUVE

L'élaboration de cette planification s'est amorcée en 2016 avec la mise en place d'un comité de travail et la réalisation d'un portait complet du territoire occupé par le Parcours du fleuve. En 2017, les activités suivantes se sont déroulées :

- Coordination du dossier avec la Table de concertation sur la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent de la zone de Québec (TCRQ).
- Mise à jour des informations concernant les projets prévus par d'autres instances et les accès potentiels.
- Journée de réflexion tenue le 6 décembre, en collaboration avec la TCRQ, réunissant une cinquantaine participants représentant des organismes du milieu afin de définir une vision partagée pour le Parcours du fleuve, selon la formule « World Café ». Engagement de l'Institut du Nouveau Monde (INM) pour accompagner la CMQ dans la préparation et l'animation de cette journée.
- Rédaction d'un Guide du participant à la journée de réflexion.
- Rencontres du comité de travail de la Trame verte et bleue métropolitaine et du comité de suivi de la TCRQ.

COULÉES VERTES ET BLEUES

En 2016, quelques activités de recherche, collecte et traitement de données ont été effectuées dans le but de jeter les bases de cette planification. Bien que la réalisation de cette planification soit prévue pour 2018-2019, deux principales activités ont été réalisées en 2017 :

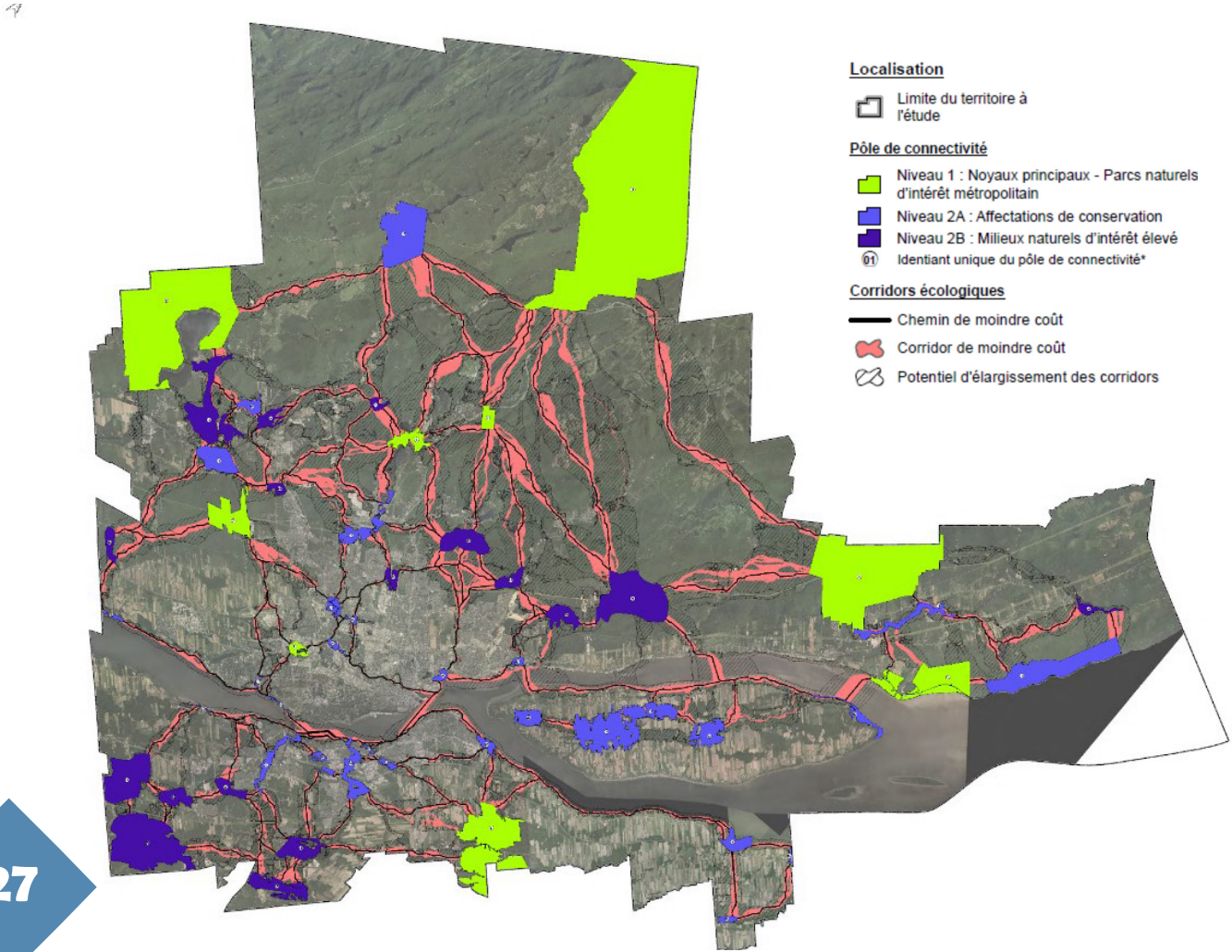
- Rencontre des responsables du Groupe d'accès à la Montmorency (GAM) sur les sites et enjeux d'accès aux rivières du territoire métropolitain.
- Suivi du projet et du concours international d'idées « Rêvons nos rivières » de la Ville de Québec. En effet, vu les objectifs communs de ces deux planifications, il y a avantage à travailler de concert avec la Ville de Québec afin d'arrimer ces deux démarches.

IDENTIFICATION ET CARACTÉRISATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ ET DE LA TCRQ

Ce mandat a été donné au consultant CIMA+ à la fin de l'année 2016 afin d'identifier et de caractériser les corridors écologiques sur le territoire de la CMQ et de la TCRQ. La connectivité écologique réfère au degré de connexion entre les divers milieux naturels au sein d'un territoire, au niveau de leurs composantes, de leur répartition spatiale et de leurs fonctions écologiques. Les résultats de cette étude seront intégrés à la Trame verte et bleue en précisant les connexions écologiques à valoriser et protéger. Les principales activités réalisées en 2017 sont les suivantes :

- Rencontre du comité de travail et du consultant pour présenter la méthode et les critères retenus pour la modélisation et l'identification des corridors écologiques. À la suite de cette rencontre, les membres du comité ont pu transmettre des commentaires et données spécifiques à leur territoire afin d'avoir un portrait le plus complet du territoire.
- À l'automne, le comité a reçu et commenté la matrice de données présentant les critères et le pointage menant à l'identification des corridors écologiques ainsi que la sélection finale des noyaux de conservation.
- Un rapport d'étape a été transmis en décembre. Ce rapport décrit la méthodologie employée et présente notamment une carte préliminaire des corridors écologiques proposés (carte 2).
- Le rapport d'étape a été présenté au comité en début d'année 2018. Ensuite, le consultant recevra les commentaires des membres du comité et finalisera l'optimisation et la validation des corridors écologiques. Il est prévu que ce mandat se termine en juin 2018.

Carte 2. Identification des pôles de connectivité et corridors écologiques (version préliminaire)



ANALYSE DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DU CAPITAL NATUREL

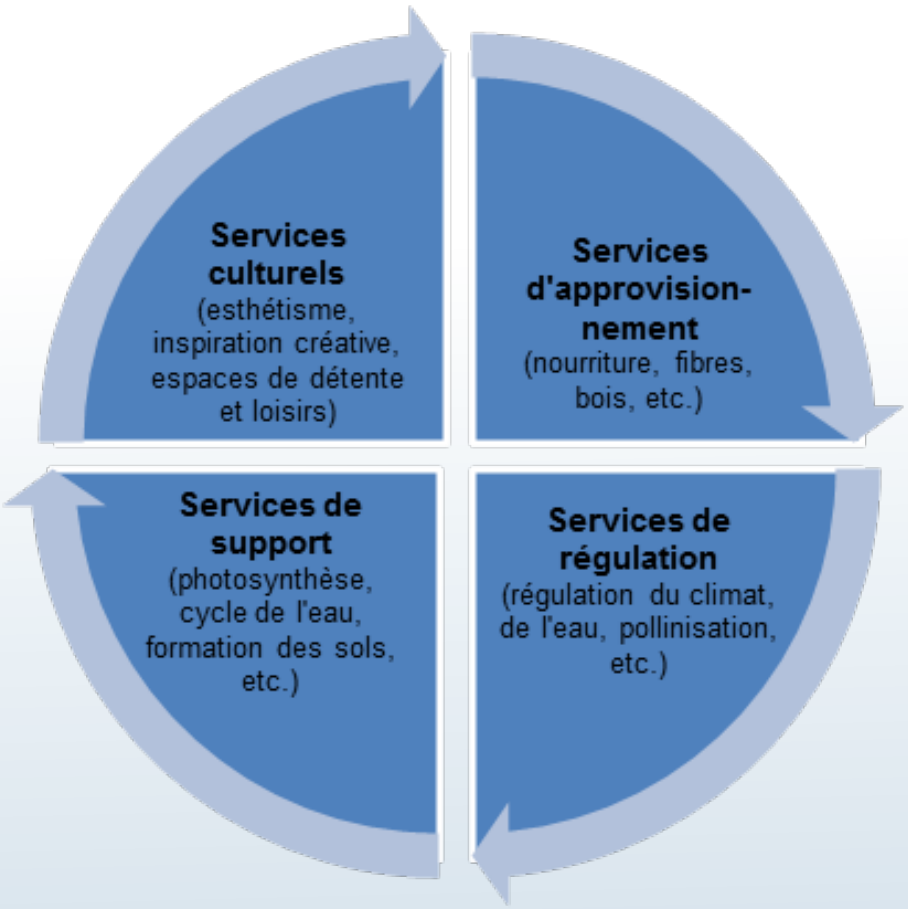
Le 29 juin 2017, le conseil de la CMQ a donné le mandat à Ouranos, un consortium de recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, de réaliser une étude visant à connaitre la valeur économique du capital naturel de son territoire.

Au cours de l'été et de l'automne 2017, le consultant a recueilli de l'information stratégique et géomatique de manière à alimenter la démarche. Il est prévu d'obtenir les résultats finaux de cette démarche à l'automne 2018.

Les résultats de cette étude fourniront de l'information stratégique pour la planification de la Trame verte et bleue, de même que pour un aménagement durable du territoire. L'étude servira également d'outil d'éducation et de sensibilisation en démontrant la valeur des milieux naturels de la Trame verte et bleue métropolitaine.

Cette étude évaluera la valeur des milieux naturels de la Trame verte et bleue métropolitaine selon les 4 types de services [1] :

Figure 1. Types de services écosystémiques



[1] Référence: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules/capsule2.htm

3.2.3 Avancement général du projet

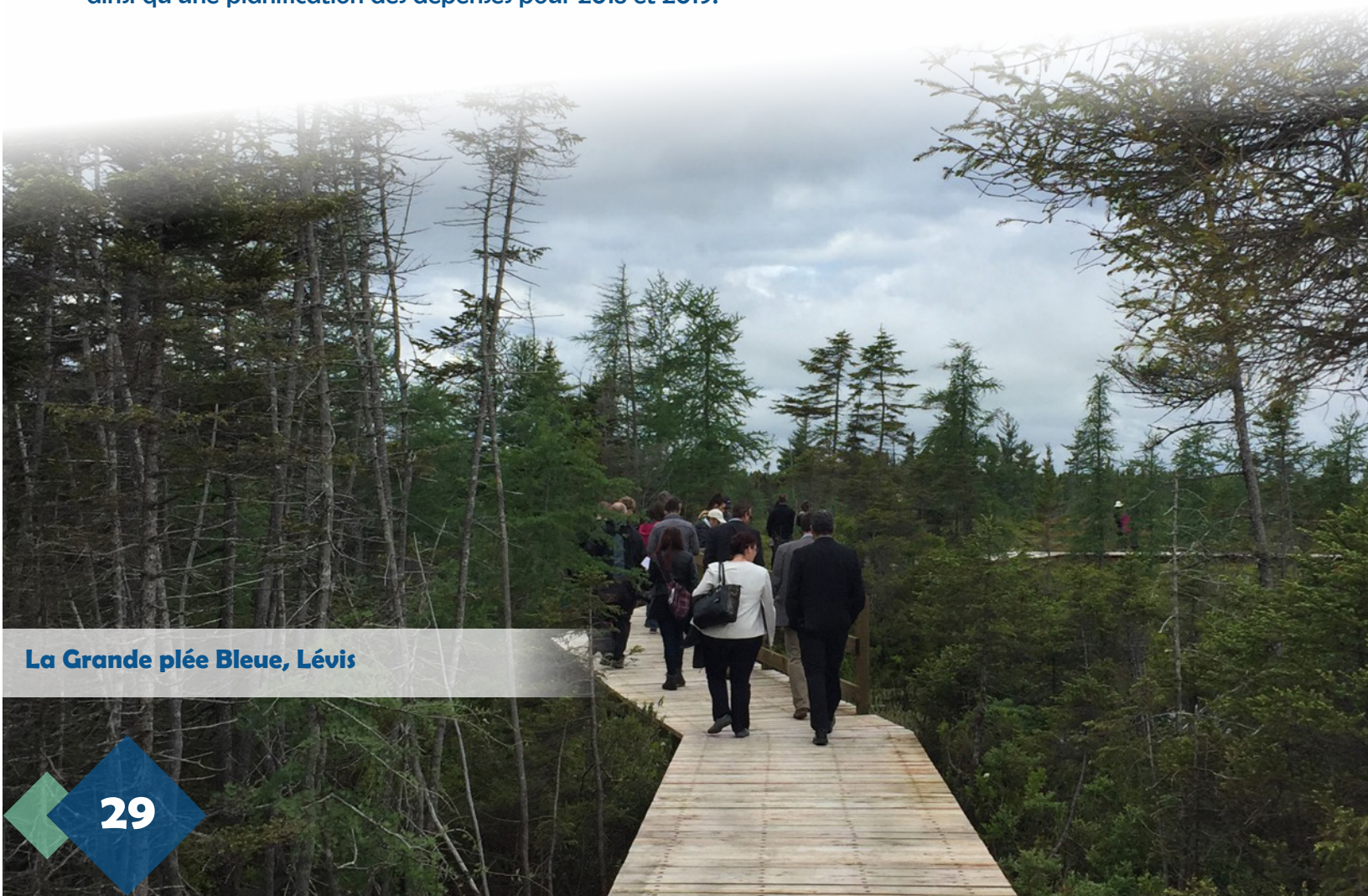
L'année 2017 a été riche en matière d'avancement pour la planification de la Trame verte et bleue métropolitaine. Un total de 123 733 $ a été dépensé pour la réalisation de 5 principales démarches : le Parcours du fleuve, les Monts et collines, les Coulées vertes et bleues, l'Identification et la caractérisation des corridors écologiques ainsi que l'Analyse de la valeur économique du capital naturel.

Ce montant inclut la rémunération d'une ressource professionnelle de la CMQ dédiée au dossier de la Trame verte et bleue (à raison de 4 jours/semaine). Ses tâches consistent en la planification, la réalisation et le suivi des planifications sectorielles. D'ailleurs, la rémunération de cette ressource a été répartie en fonction du temps alloué à chacune de ces planifications, soit le Parcours du fleuve, les Monts et collines et les Coulées vertes et bleues. Les dépenses relatives au Parcours du fleuve comprennent notamment les frais liés au déroulement de la journée de réflexion sur le Parcours du fleuve.

Les coûts des mandats donnés pour la journée de réflexion sur le Parcours du fleuve, l'Identification et caractérisation des corridors écologiques et l'Analyse de la valeur économique du capital naturel sont partagés avec le budget relatif au Plan de gestion intégrée régional (PGIR) de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent - zone de Québec . En effet, ces actions sont ressorties comme prioritaires dans le cadre du PGIR.

L'état et la planification des dépenses pour les années 2013 à 2019 établissent un total de 771 516 $ pour le projet CMQ. Ce montant dépasse celui au protocole d'entente, qui est de 446 670 $, en raison de dépenses supplémentaires supportées par la CMQ.

Le tableau 4 présente les dépenses associées à la réalisation du projet de la CMQ pour les années 2013 à 2017 ainsi qu'une planification des dépenses pour 2018 et 2019.



La Grande plée Bleue, Lévis

Tableau 4. Dépenses du projet de la CMQ de 2013 à 2019

Dépenses	2013 ($)	2014 ($)	2015 ($)	2016 ($)	2017 ($)	Planif. 2018 ($)	Planif. 2019 ($)
Photographie aérienne 2013	88 530						
Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité (étude)		9 856					
Organisation et structuration de la Trame verte et bleue (concept)	15 809	24 453	24 200				
Parcours du fleuve (plan sectoriel)			88 415	54 000	62 583	68 250	
Monts et collines (plan sectoriel)			43 589	61 029	29 455		
Coulées vertes et bleues (plan sectoriel)				9 000	9 000	43 469	45 331
Connectivité écologique (étude)					13 227	13 227	
Analyse de la valeur économique du capital naturel					9 468	28 405	
Mise en commun des plans sectoriels							30 200
TOTAL	**104 339**	**34 309**	**156 204**	**124 029**	**123 733**	**153 351**	**75 551**
771 516 $							

3.2.4 Planification 2018

Les dépenses prévues en 2018 comprendront la rémunération annuelle pour une ressource professionnelle dédiée au dossier, répartie dans les planifications du Parcours du fleuve et des Coulées vertes et bleues. Il est prévu que le Parcours du fleuve soit complété pour la fin de l'année 2018, tandis que la planification des Coulées vertes et bleues se poursuivra en 2019.

Les mandats d'Identification et caractérisation des corridors écologiques et d'Analyse de la valeur économique du capital naturel seront terminés avant la fin de l'année 2018.

Une mise en commun des trois planifications sectorielles sera effectuée lorsqu'elles seront complétées, en 2019. Cette mise en commun établira également un échéancier pour la mise en place des mesures et actions identifiées et prévoira la diffusion élargie du projet.

4. AIDE FINANCIÈRE

4.1 Avancement des projets des municipalités

En vertu du protocole d'entente entre le MAMOT et la CMQ, l'aide financière versée à la CMQ se répartit ainsi :

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
1,7 M$	1,975 M$	2,5 M$	2,5 M$	0,42 M$	0,42 M$	0,42 M$	9,935 M$
Versements effectués							

Jusqu'à présent, les cinq premiers versements ont été effectués, pour un total de 9,095 M$.

4.2 Fonds dédié à la Trame verte et bleue métropolitaine

Les versements d'aide financière provenant du MAMOT, de même que les montants provenant d'un règlement d'emprunt pour assurer la portion d'aide financière de la CMQ, sont investis dans un placement d'épargne à terme.

En 2017, la CMQ a procédé à un emprunt de 1 250 000 $ afin d'assurer sa part d'aide financière à la réalisation des projets. Ces montants étaient de 1 250 000 $ en 2016, 987 500 $ en 2015 et de 794 200 $ en 2014.

4.3 Versements aux MRC et aux municipalités

Les versements d'aide financière pour les projets des MRC et des municipalités sont effectués selon une séquence déterminée au protocole d'entente convenu entre la CMQ et les municipalités. Selon cette séquence, l'aide financière est distribuée en quatre versements :

1er versement 10 %	2e versement 15 %	3e versement 30 %	4e versement 45 %
À la signature du protocole d'entente	Après la réception et l'acceptation des documents mentionnés à l'annexe A (description du projet)	Lorsque 50 % des travaux liés au projet seront exécutés	Lorsque les travaux seront menés à terme et donc effectués à 100 %

La répartition des versements d'aide financière a pour effet de ne verser qu'une proportion de 25 % de l'aide financière en début de la période couverte par le protocole d'entente et de verser 75 % de l'aide financière vers la fin de la période de réalisation du projet, soit lors des 3e et 4e versements.

Le tableau 5 expose les versements d'aide financière effectués en date du 31 décembre 2017 ainsi qu'une planification des prochains versements en fonction de la planification des travaux.

Nous pouvons aussi déduire les éléments suivants :

- Un montant total d'aide financière de 4 253 596 $ (2 861 691 $ du MAMOT et 1 391 904 $ de la CMQ) était versé en date du 31 décembre 2017.
- Les versements à effectuer d'ici la fin de l'entente correspondent à un total de 10 593 075 $, soit 7 073 309 $ du MAMOT et 3 519 766 $ de la CMQ.
- La plus grande partie de l'aide financière sera versée lorsque les travaux liés au projet seront exécutés à 100 %, que la Communauté aura reçu le dernier versement du ministre et qu'elle aura accepté les rapports finaux des projets. Cela nous amène aux premiers mois de l'année 2020.

Tableau 5. Versements d'aide financière aux MRC et municipalités – effectués et planifiés (en date du 31 décembre 2017)

Projets	Coûts du projet	Aide financière			Versements effectués		Nb de vers. (%)	Versements à effectuer d'ici la fin de l'entente (2020)		Nb de vers. (%)
		CMQ	MAMOT	Totale	CMQ	MAMOT		CMQ	MAMOT	
Parc linéaire de la rivière du Berger	2 600 000 $	650 000 $	1 300 000 $	1 950 000 $	75 000 $	150 000 $	2 (25%)	575 000 $	1 150 000 $	2 (75%)
Parc linéaire de la rivière Beauport	4 200 000 $	630 000 $	1 260 000 $	1 890 000 $	75 000 $	150 000 $	2 (25%)	555 000 $	1 110 000 $	2 (75%)
Parc naturel du Mont-Bélair	5 000 000 $	550 000 $	1 100 000 $	1 650 000 $	137 500 $	275 000 $	2 (25%)	412 500 $	825 000 $	2 (75%)
Base de plein air de Ste-Foy	7 150 000 $	977 583 $	1 955 167 $	2 932 750 $	296 637 $	593 275 $	2 (25%)	680 946 $	1 361 892 $	2 (75%)
Parc riverain du Château-d'Eau	700 000 $	98 000 $	196 000 $	294 000 $	9 800 $	19 600 $	1 (10%)	88 200 $	176 400 $	3 (90%)
Sous-total	**19 650 000 $**	**2 905 583 $**	**5 811 167 $**	**8 716 750 $**	**593 937 $**	**1 187 875 $**	**-**	**2 311 646 $**	**4 623 292 $**	**-**
Parc de la Pointe-De La Martinière	1 122 000 $	187 000 $	374 000 $	561 000 $	46 750 $	93 500 $	2 (25%)	140 250 $	280 500 $	2 (75%)
La Grande plée Bleue	787 000 $	196 750 $	393 500 $	590 250 $	113 538 $	227 075 $	3 (55%)	83 212 $	166 425 $	1 (45%)
Parc des Chutes-de-la-Chaudière	604 000 $	100 000 $	202 000 $	302 000 $	38 245 $	77 255 $	2 (25%)	61 755 $	124 745 $	2 (75%)
Parc de la rivière Etchemin	3 775 000 $	460 667 $	919 333 $	1 380 000 $	240 014 $	478 986 $	3 (55%)	220 653 $	440 347 $	1 (45%)
Sous-total	**6 288 000 $**	**944 417 $**	**1 888 833 $**	**2 833 250 $**	**438 547 $**	**876 816 $**	**-**	**505 870 $**	**1 012 017 $**	**-**
Raccordement Liseuse – Vélopiste	1 975 000 $	383 333 $	766 667 $	1 150 000 $	25 000 $	50 000 $	1 (10%)	358 333 $	716 667 $	3 (90%)
Piste Lac-Beauport – Ste-Brigitte	550 000 $	91 667 $	183 333 $	275 000 $	22 500 $	45 000 $	1 (10%)	69 167 $	138 333 $	3 (90%)
Sous-total	**2 525 000 $**	**475 000 $**	**950 000 $**	**1 425 000 $**	**47 500 $**	**95 000 $**	**-**	**427 500 $**	**855 000 $**	**-**
Parc riverain de L'Ange-Gardien	1 412 500 $	237 500 $	475 000 $	712 500 $	116 875 $	233 750 $	3 (55%)	120 625 $	241 250 $	1 (45%)
Quai de Ste-Anne-de-Beaupré	1 412 500 $	237 500 $	475 000 $	712 500 $	116 875 $	233 750 $	3 (55%)	120 625 $	241 250 $	1 (45%)
Sous-total	**2 825 000 $**	**475 000 $**	**950 000 $**	**1 425 000 $**	**233 750 $**	**467 500 $**	**-**	**241 250 $**	**482 500 $**	**-**
Projet de la CMQ	**446 670 $**	**111 670 $**	**335 000 $**	**446 670 $**	**78 170 $**	**234 500 $**	**-**	**33 500 $**	**100 500 $**	**-**
TOTAL	**31 734 670 $**	**4 911 670 $**	**9 935 000 $**	**14 846 670 $**	**1 391 904 $**	**2 861 691 $**	**-**	**3 519 766 $**	**7 073 309 $**	
TOTAL CMQ-MAMOT		**14 846 670 $**			**4 253 596 $**			**10 593 075 $**		
		VERSEMENTS CUMULATIFS			**-**			**4 911 670 $**	**9 935 000 $**	
								14 846 670 $		

5. CONCLUSION

L'avancement des projets présenté dans ce rapport nous informe que 2017 a été fructueuse à divers niveaux pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine. En continuité de 2016, l'année 2017 a permis à plusieurs projets d'avancer considérablement leurs réalisations sur le terrain. Diverses infrastructures et aménagements d'envergure ont été mis en place et profitent déjà à la population métropolitaine. D'ailleurs, deux projets sont maintenant terminés et inaugurés : la Grande plée Bleue à Lévis et le parc riverain « Espace Filion » de L'Ange-Gardien. Les autres projets, incluant la planification métropolitaine, avancent à bon train et on peut déjà voir se dessiner une véritable trame verte et bleue métropolitaine.

La signature d'un deuxième avenant au protocole d'entente a permis la révision de l'aide financière pour certains projets, parfois à la baisse, parfois à la hausse. Au final, deux projets ont révisé leurs budgets à la baisse, tout en conservant leurs objectifs initiaux de mise en valeur. Quatre projets ont toutefois revu leur budget à la hausse et ont ainsi planifié des travaux supplémentaires améliorant sensiblement les projets. L'avenant a également permis d'ajouter deux nouveaux projets : le parc du Château-d'Eau à Québec ainsi que l'Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de la Ville de Québec à Sainte-Brigitte-de-Laval. Malheureusement, ce projet a été abandonné par la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval au début de l'année 2018.

Par ailleurs, l'avenant convenu en 2018 a octroyé un délai supplémentaire de deux ans pour réaliser les projets. Il va sans dire que ce délai était nécessaire pour la réalisation de ces projets de grande envergure, qui ont maintenant jusqu'à novembre 2019 pour transmettre leur rapport final de projet à la CMQ.

En résumé, les années 2018 et 2019 seront chargées en termes de travaux. À l'issue de cette période, la population métropolitaine pourra profiter d'un vaste réseau naturel et récréatif qui fera rayonner la CMQ bien au-delà de ses frontières!



6. ANNEXES

Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Extrait du procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 22 janvier 2018, 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Édith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.
En présence des greffières, Mme Caroline Nadeau, avocate, et Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

Résolution
048-01-18

Retrait de la Ville du projet de la Trame verte et bleue

Considérant le protocole d'entente intervenu le 7 mars 2013 entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté;

Considérant la Résolution 123-03-17 adoptée par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, le 13 mars 2017, confirmant la participation de la Ville au projet de la Traversée de La Jacques-Cartier qui consiste à l'Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de la Ville de Québec;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a confirmé en vertu de la Résolution 149-04-17, en date du 10 avril 2017, la réalisation de l'aménagement d'une piste cyclable reliant l'Arrondissement Beauport au cœur villageois, en deux phases;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'est engagée, en date du 10 avril 2017, à défrayer les coûts nécessaires à la réalisation de ce projet, soit 275 000 $ et à respecter les délais pour la réalisation des travaux;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a signé, suite à l'engagement de la Ville, l'Addenda adopté par la CMQ, pour préciser les modalités en lien avec le projet de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a signé le 6 juin 2017 l'entente intermunicipale avec la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, étant donné que la CMQ a approuvé le projet de la Ville et que le MAMOT était favorable audit projet;

Considérant qu'après présentation du projet au nouveau conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, celle-ci souhaite se retirer du projet :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- Que le conseil abroge les résolutions 123-03-17 et 149-04-17;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval indique à la CMQ et à la MRC qu'elle souhaite se retirer du projet déposé pour réaliser l'aménagement d'une piste cyclable reliant l'Arrondissement Beauport au cœur Villageois dans le cadre de la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté;
- De transmettre la présente résolution à la CMQ et à la MRC de La Jacques-Cartier;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.
M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 25 JANVIER 2018 PAR :

La greffière,

Caroline Nadeau, avocate, OMA

60, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier tenue le 24 janvier 2018 et à laquelle sont présents :

MM.	Michel Beaulieu,	préfet et maire de Lac-Beauport;
	Jean Perron,	préfet suppléant et maire de Fossambault-sur-le-Lac;
	Pierre Dolbec,	maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
	Michel Croteau,	maire de Lac-Saint-Joseph;
	Brent Montgomery,	maire de Saint-Gabriel-de-Valcartier;
	Guy Rochette,	maire de Lac-Delage;
	Claude Lebel,	maire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
	Carl Thomassin,	maire de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Est absent :

M.	Mike-James Noonan,	maire de Shannon.

Résolution : n° 18 - 008 - O
Développement économique : CMQ – Trame verte et bleue – Sainte-Brigitte-de-Laval
---

ATTENDU le protocole d'entente intervenu le 7 mars 2013 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté;

ATTENDU la résolution 123-03-17 adoptée par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, le 13 mars 2017, confirmant la participation de la Ville au projet de la Traversée de La Jacques-Cartier qui consiste à l'Interconnexion des réseaux cyclables de La Jacques-Cartier et de la ville de Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a confirmé, en vertu de la résolution 149-04-17 en date du 10 avril 2017, la réalisation de l'aménagement d'une piste cyclable reliant l'Arrondissement Beauport au cœur villageois, en deux phases;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'est engagée en date du 10 avril 2017 à défrayer les coûts nécessaires à la réalisation de ce projet, soit 275 000 $;

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier a signé, à la suite de l'engagement de la Ville, l'Addenda adopté par la CMQ, pour préciser les modalités en lien avec le projet de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier a signé le 6 juin 2017 l'entente intermunicipale avec la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, étant donné que la CMQ a approuvé le projet de la Ville et que le MAMOT était favorable audit projet;

...2

MRC
La Jacques-Cartier

60, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU QU'après présentation du projet au conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, la Ville a transmis une résolution à la MRC indiquant qu'elle se retire du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Thomassin et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC abroge les résolutions 17 - 119 - O et 17 – 016 - O;
- **QUE** la MRC demande à la CMQ de conserver et transférer la somme disponible pour le projet de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval dans le cadre de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté (Phase I) pour la seconde phase de la Trame verte et bleue, s'il y a lieu;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la CMQ et à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Copie certifiée conforme
Le 25 janvier 2018

Francine Breton
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

LA TRAME
VERTE ET BLEUE
MÉTROPOLITAINE

Le Delta 3
2875, boul. Laurier, 10e étage, bureau D3-1000
Québec (Québec) G1V 2M2
info@cmquebec.qc.ca

www.cmquebec.qc.ca

Communauté métropolitaine de Québec